



## Bulletin d'information



POMME DE TERRE  
No 03 – 1<sup>er</sup> mai 2009

### DÉSHERBAGE DES POMMES DE TERRE

En production de pomme de terre, le contrôle des mauvaises herbes est un élément important pour la réussite de la culture. Dans un contexte de lutte intégrée, le désherbage doit se baser sur une stratégie d'intervention utilisant divers moyens de lutte. Les herbicides seront donc utilisés avec des mesures préventives (rotation, engrais verts, fertilisation équilibrée, etc.) et d'autres pratiques comme les moyens mécaniques (sarcleur, butteur, peigne, etc.).

Les différents éléments à tenir compte afin de réussir un bon contrôle sont :

- L'enregistrement des antécédents culturaux et des problèmes spécifiques rencontrés.
- La connaissance des espèces à réprimer.
- La maîtrise des techniques de désherbage et leur application au bon moment et de manière précise.
- L'inspection régulière des champs au cours de la saison.
- La prévision des cultures qui suivront dans les années suivantes.

Les techniques mécaniques et culturales doivent s'effectuer au moment où les mauvaises herbes sont petites et lorsque les conditions climatiques favorisent le dessèchement des mauvaises herbes.

Pour les herbicides, il est bon de se rappeler que les interventions pour réprimer les mauvaises herbes à feuilles larges se font presque exclusivement avant la plantation de la culture et en prélevée. Les graminées peuvent être réprimées à tous les stades (préplantation, prélevée et postlevée). Vous trouverez, à l'**ANNEXE I**, le tableau décrivant la liste des herbicides homologués en prélevée et en postlevée pour les pommes de terre.

Il est nécessaire de lire attentivement les étiquettes des pesticides utilisés. Elles renferment les conditions d'utilisation à respecter pour optimiser l'efficacité des traitements. Ces informations peuvent éviter des dommages possibles aux pommes de terre ou aux cultures en rotation l'année suivante. L'étiquette fournit également des informations sur les mesures de sécurité, les zones tampons à respecter, les délais de réentrée au champ et les délais avant récolte.

### Réglage du pulvérisateur

L'efficacité du pesticide et du traitement est directement dépendante de la qualité de la pulvérisation. La calibration et le réglage du pulvérisateur sont de première importance pour s'assurer d'une pulvérisation efficace. Votre pulvérisateur devrait être vérifié à chaque année en début de saison et, au besoin, vous pouvez demander l'aide d'une personne-ressource. La liste des personnes accréditées dans le cadre du projet Action Réglage 2009, pour offrir le service de réglage des pulvérisateurs, est disponible à l'adresse suivante : [http://www.agriresearqc.ca/references/21/Personnes\\_accreditees2009.pdf](http://www.agriresearqc.ca/references/21/Personnes_accreditees2009.pdf).

## **Application d'herbicides en bandes**

L'application d'herbicides en bandes est aussi une technique qui permet de réduire l'utilisation des pesticides. En production de pomme de terre, cette technique peut réduire de plus de 60 % la quantité d'herbicides utilisés au champ. Combinée au sarclage et au buttage, un rendement équivalent à celui observé en production conventionnelle peut être obtenu. L'application d'herbicides en bandes peut être effectuée à la plantation (système de pulvérisation installé sur le planter), en prélevée ou en postlevée (installé sur le sarcleur). Pour plus d'information sur cette technique, veuillez vous référer à la publication produite dans le cadre du Programme Prime-Vert du MAPAQ et disponible gratuitement en format papier auprès de M. Raymond-Marie Duchesne du MAPAQ à l'adresse suivante : [raymond-marie.duchesne@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:raymond-marie.duchesne@mapaq.gouv.qc.ca). Ce document est aussi disponible en version électronique à l'adresse suivante : [http://www.agrieseau.qc.ca/agroenvironnement/documents/Liste\\_strategie.pdf](http://www.agrieseau.qc.ca/agroenvironnement/documents/Liste_strategie.pdf).

## **La résistance**

Au Canada, le développement de la résistance aux herbicides chez les mauvaises herbes date du début des années 1970. Au Québec, à ce jour, nous retrouvons 4 espèces de mauvaises herbes résistantes à 3 groupes d'herbicides différents.

- Groupe 5 : moutarde des oiseaux, chénopode blanc, amarante à racine rouge.
- Groupe 7 : herbe à poux.
- Groupe 2 : herbe à poux, amarante à racine rouge.

La rotation des cultures aide à varier les populations des mauvaises herbes, mais ne vous assure pas pour autant d'éviter le développement de la résistance. Pour diagnostiquer des plantes résistantes, il importe de dépister ses champs. Évaluez l'efficacité des traitements, notez les plages de mauvaises herbes et tenez un registre.

Assurez-vous d'éliminer les causes, comme une application faite à un stade trop avancé ou à une mauvaise dose, des conditions climatiques difficiles, un produit non efficace sur l'espèce ciblée, etc. Lorsque la résistance est connue, évitez la contamination d'un champ à l'autre. Assurez-vous de faire la rotation des groupes d'herbicides et d'évaluer l'efficacité du ou des traitements. Une fois la résistance acquise, elle est transmise à toute sa descendance.

La classification par groupe s'avère très utile pour gérer la résistance. Elle a été mise en place en 1990 au Manitoba. Elle est basée sur le mode d'action des herbicides, c'est-à-dire le site où le mécanisme de la plante est déréglé. Le groupe est toujours mentionné sur l'étiquette du produit. N'hésitez pas à discuter de la rotation des groupes d'herbicides avec votre conseiller.

## **Nouvel herbicide**

Un nouvel herbicide vient d'être homologué en 2009 dans la pomme de terre soit le CHATEAU WDG (flumioxazine). Ce produit, appartenant au groupe 14, se positionne à la surface du sol pour le contrôle des mauvaises herbes avant émergence. Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer d'importants dommages à la culture. Celle-ci subira aussi de graves dommages si le sol est inondé après l'application de l'herbicide CHATEAU WDG. Le sol traité, projeté sur une culture qui vient de lever, peut aussi causer des dommages temporaires. Pour toutes ces raisons, il est recommandé d'utiliser cet herbicide sur des superficies restreintes pour débuter, et ce, afin de développer une expertise pour son utilisation sur votre entreprise.



Texte rédigé par :

Laure Boulet, agronome, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, MAPAQ

En collaboration avec :

Serge Bouchard, technologue, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA POMME DE TERRE  
Laure Boulet, agronome - Avertisseuse  
351, boulevard de l'Hôtel-de-Ville Ouest, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5H2  
Téléphone : 418 862-6341, poste 225 - Télécopieur : 418 682-1684  
Courriel : [laure.boulet@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:laure.boulet@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, agronome, Cindy Ouellet et Isabelle Beaulieu, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document  
**Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 03 – pomme de terre – 1<sup>er</sup> mai 2009**



## Herbicides homologués : prélevée et postlevée des pommes de terre

Matières actives	Produits commerciaux	Groupe chimique	Délai avant récolte (jours)	Annuelles à feuilles larges						Graminées annuelles						Vivace	
				amarantes	chénopode blanc	moutarde des champs	ortie royale	herbe à poux	renouées	spargoute de champs	digitaires	échinochloa pied-de-coq	folle avoine	panic capillaire	panic d'automne	panic millet	
<b>Prélevée</b>																	
linuron *	LOROX L	7	SO <sup>1</sup>	•	•			•	•	•	•	•	•	•	•	•	
linuron *+ S-métolachlore/benoxacor	LOROX L + DUAL II MAGNUM	7 + 15	SO	•	•			•	•	•	•	•	•	•	•	•	
glufosinate d'ammonium	IGNITE SN	10	SO	Suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges													
glufosinate d'ammonium + métribuzine*	IGNITE SN + SENCOR 500F	10 + 5	60	Suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges													
glyphosate	Plusieurs formulations disponibles	9	SO	Plusieurs espèces annuelles seront détruites, consulter l'étiquette.													
métribuzine *	SENCOR 480 F	5	60	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
métribuzine*+ linuron *	SENCOR 480 F + LINURON 480	5 + 7	60	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
métribuzine * + paraquat	SENCOR 480 F + GRAMOXONE	5 + 22	60	Les parties aériennes de toutes ces plantes seront détruites, consulter l'étiquette.													
métribuzine *+ S- métolachlore/benoxacor	SENCOR 480 F + DUAL II MAGNUM	5 + 15	60	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
métribuzine * + S-métolachlore/benoxacor + linuron *	SENCOR 480 F + DUAL II MAGNUM + LOROX L	5 + 15 + 7	60	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
S-métolachlore/benoxacor	DUAL II MAGNUM	15	SO										•	•	•	•	
flumioxazine	CHÂTEAU WDG	14	SO	•	•			•									
paraquat	GRAMOXONE	22	SO	Les parties aériennes de toutes ces plantes seront détruites, consulter l'étiquette													



## Herbicides homologués : prélevée et postlevée des pommes de terre

Matières actives	Produits commerciaux	Groupe chimique	Délai avant récolte (jours)	Annuelles à feuilles larges					Graminées annuelles					Vivace chiendent		
				amarantes	chénopode blanc	moutarde des champs	ortie royale	herbe à poux	renouées	spargoute de champs	digitaires	échinochloa pied-de-coq	folle avoine	panic capillaire	panic d'automne	
<b>Postlevée hâtive</b>																
métrribuzine *	SENCOR 480 F	5	60	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
métrribuzine + fluazifop-p-butyl	SENCOR 480 F + VENTURE L	5 + 1	90	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
paraquat	GRAMOXONE	22	SO	Les parties aériennes de toutes ces plantes seront détruites, consulter l'étiquette												
<b>Postlevée</b>																
paraquat	GRAMOXONE	22	SO	Les parties aériennes de toutes ces plantes seront détruites, consulter l'étiquette												
carfentrazone-éthyle	AIM EC	14	7	•	•			•	•							
rimsulfuron	PRISM	2	30	•	•						•	•	•	•		•
diclofop-méthyl **	HOE-GRASS 284	1	60								•	•	•	•		•
cléthodim	SELECT, CENTURION	1	60								•	•	•	•		
fénoxaprop-p-éthyl	EXCEL SUPER	1	35								•	•	•	•	•	•
fluazifop-p-butyl	VENTURE L	1	90								•	•	•	•	•	•
séthoxydime	POAST ULTRA	1	80								•	•	•	•	•	•

<sup>1</sup> Données non disponibles

\* D'autres formulations commerciales sont disponibles.    \*\* Ce produit n'est plus disponible sur le marché.

Veuillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires.

En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes.

**Ce tableau a été produit à partir de données de SAgE pesticides**

